

VILLE DE GENÈVE

Place de la Synagogue: la Ville de Genève gagne devant le TF



Après quatre ans de procédure, la Ville de Genève a gagné devant le Tribunal fédéral (TF): le projet de réaménagement de la place de la Synagogue en zone piétonne peut enfin démarrer, se réjouit-elle jeudi dans un communiqué.

Pour rappel, une pétition « Pour une place de la Synagogue sans trafic motorisé », signée par plus de 300 personnes, avait été déposée fin 2009 au Conseil municipal. Suite à cette pétition, les services de la Ville de Genève avaient élaboré un projet d'aménagement répondant à la demande des pétitionnaires et respectueux de la valeur patrimoniale du site. Le projet visait à réhabiliter la place telle qu'elle avait été conçue à l'époque par l'architecte Maurice Braillard. Il devait permettre de libérer le parvis de la synagogue du trafic automobile afin de réattribuer l'espace à la population et également permettre l'installation de terrasses aux restaurants avoisinants.

Une autorisation de construire et un arrêté de circulation ont été pris par le canton mi-2015. Un recours a été interjeté par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) devant les juridictions cantonales puis devant le Tribunal fédéral. Les recours de la CCIG ont tous été rejetés. La décision en dernière instance a été prise par le Tribunal fédéral le 3 décembre 2019. Après plus de quatre ans de procédure, le projet peut enfin être mis en œuvre. Une demande de financement va être déposée auprès du conseil municipal pour la réalisation de ces travaux.

Philippe Verdier